



Membres en exercice :	<b>27</b>
Membres présents :	<b>18</b>
Suffrages exprimés :	<b>19</b>
Votes Pour :	<b>18</b>
Votes Contre :	<b>00</b>
Abstention :	<b>01</b>

L'an deux mille dix-neuf, le Jeudi 19 décembre 2019, suite à la convocation du 11 décembre, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

**Sont présents :** MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, OPET Ghislaine, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1<sup>er</sup> 4<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> adjoint*), MOUILA Gladys, APPOLINAIRE Lionel, GAMIETTE Julien, GAMIETTE Myonnette MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, MICHALON Irmine, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, , SOMMEIL Nicole, , VALLUET Odette, GAMIETTE Liliane, MOBETIE Marie-France, GOUBIN Fred (*arrivé à 19h16*) (Conseillers municipaux)

**Absents excusés :** BERNIER Maritza (*Procuration à Monsieur APPOLINAIRE Lionel*), (2<sup>ème</sup> adjoint,)

**Sont absents :** MANIOC Alain, PHILETAS Christina, ALIDOR Fritz, SABAS Sydney MATHIASIN Max, JEAN née SABAS Lydie, , BALZINC Théogot, FLÉMIN Félix, (conseillers municipaux),

**Secrétaire de séance :** Julien GAMIETTE

**Ont assisté :** **Directrice Générale des Services :** Mylène LACIDES

**Secrétaires Administratives :** Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le .....  
Deshaies, le .....

La Directrice Générale des Services

**Mylène LACIDES**

Deshaies, le **20 Décembre 2019**

Le Maire

  
**Jeanny MARC**  


Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

**PERIMETRE PORTUAIRE : PROCEDURE D'EXTENSION ET DEMANDE DE TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE DU DOMAINE PUBLIC**

Exposé des motifs

Madame le Maire informe le Conseil que le Port polyvalent (pêche et plaisance), situé dans la baie du Bourg, a été construit par le Conseil Général conformément aux compétences qui lui ont été dévolues par la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales notamment en son article 30 et à sa circulaire d'application n°2005-51 du 02 Août 2005 portant mise en œuvre des transferts de compétences prévus dans le domaine des ports maritimes.

Afin d'assurer la maîtrise de l'évolution du Port et sa cohérence avec les ambitions municipales, par délibération en date du 25 mars 2011, le Conseil Municipal a sollicité du Conseil Général le transfert en pleine propriété du Port Départemental.

Le Conseil Général a validé ce transfert à la Commune par délibération en date du 22 juin 2011. Toutefois, seul le ponton central ayant une existence juridique, avait été transféré.

Il convient de poursuivre la procédure de régularisation du port :

- Délimitation du périmètre par un géomètre



N° d'affichage : SEC/2019/07/07

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 19 Décembre 2019

- Mise en œuvre d'une procédure d'extension portuaire
- Début de la concertation
- Lancement de l'enquête publique
- Conclusion de l'enquêteur publique
- Envoi des dossiers à la préfecture

A ce stade, il convient de solliciter le Préfet de Région Guadeloupe pour le transfert en pleine propriété du domaine public portuaire au profit de la Commune de Deshaies.

#### Dispositif décisionnel

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-21 du 01<sup>er</sup> octobre 2012 portant transfert en pleine propriété du domaine public au profit de la Commune de DESHAIES correspondant à l'apportement du port utilisé pour la pêche et la plaisance

Vu le courrier du 14 Novembre 2019, sollicitant l'Etat pour une Autorisation d'occupation du domaine public portuaire complémentaire,

Vu la nécessité de procéder à l'extension du périmètre portuaire

Après en avoir délibéré,

**DECIDE à la MAJORITE (UN VOTE CONTRE)**

**Article 1 : DE METTRE EN ŒUVRE** une procédure d'extension portuaire en vue de la régularisation du port existant

**Article 2 : DE SOLLICITER** auprès de l'Etat, le transfert de propriété au profit de la Commune de Deshaies, du domaine public portuaire complémentaire à savoir :

☛ **Domaine public naturel**

- Un plan d'eau d'une superficie de 43 301 m<sup>2</sup>

☛ **Domaine public artificiel**

- Un ensemble d'une superficie de 19 261 m<sup>2</sup> comprenant un parking, deux digues, un quai de mise à l'eau, un apportement principal, 36 pontons en bois et 6 pontons

**Article 3 : DE DONNER** pouvoir au Maire pour accomplir toutes formalités administratives et financières et signer tous actes et documents pour mener à bien l'exécution de la présente délibération

**Article 4 :** Madame le Maire et la Directrice Générale des Services sont chargés en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Deshaies, le 20 Décembre 2019

Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour expédition conforme  
Le Maire

Jeanny MARC

Envoyé en préfecture le 27/12/2019  
Reçu en préfecture le 27/12/2019  
Affiché le  
ID : 971-21971116-20191219-M\_201907118-DE

de la Guadeloupe  
Désormais  
Bourg  
Préfecture

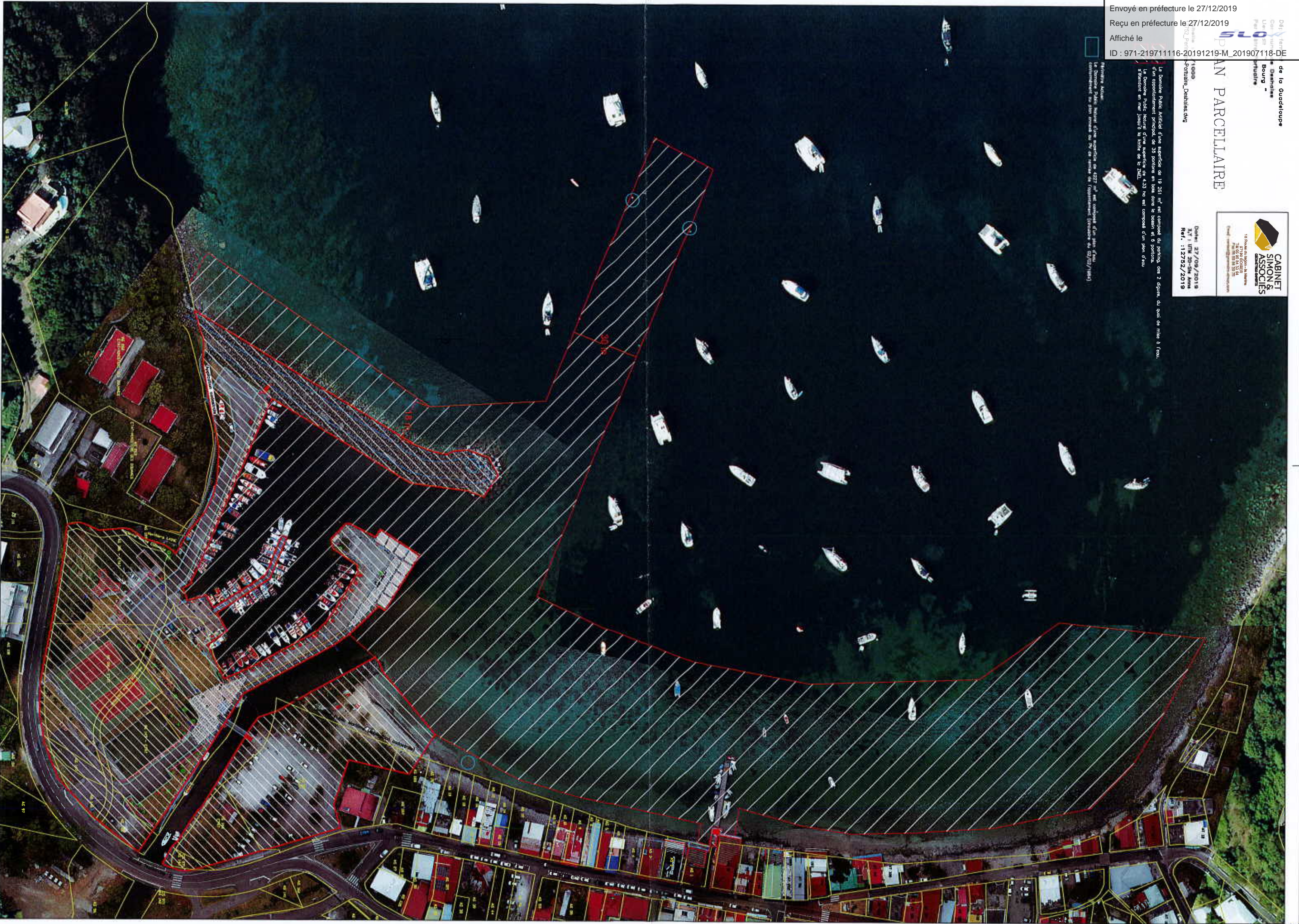


Date: 27/09/2019  
N° : 17M-20-SM-Ame  
Ref. : 12752/2019

La Demande Publique Artificielle d'une superficie de 19 261 m<sup>2</sup> est composée du portique, des 2 déjeun, du quai de mise à l'eau, d'un appartement principal, de 36 pontons en bois sous le bossein et 0 ponton.

Le Demande Publique Naturel d'une superficie de 4 33 ha est composé d'un pont d'arc aéréant en mer, Juseul 0 la limite de la ZPM.

Remarque Actuel:  
Le Demande Publique Naturel d'une superficie de 4227 m<sup>2</sup> est composée d'un plan d'eau, l'investissement au plan sommaire du PV de travaux de l'investissement (création du 02/02/1984).



MP